

Nous reconnaissons l'importance d'être prêt dans toute la mesure du possible pour gérer les événements liés aux crises, notamment celle de la COVID-19. Les experts de la Santé publique ont maintenant étiqueté la COVID-19 comme étant une pandémie mondiale grave et généralisée. Et c'est pourquoi Praxair a élaboré et mis en œuvre un plan de continuité des opérations relativement à la pandémie de la COVID-19 (« Plan de continuité des opérations ») qui définit les actions permettant d'en atténuer les répercussions sur les opérations d'exploitation de Praxair. Ce Plan comprend notamment :

- Une définition des opérations;
- Une planification de la continuité;
- Une planification en prévision de l'épidémie;
- Un plan de lutte contre la pandémie;
- Les éléments d'un dispositif de continuité viable en temps de pandémie de COVID-19, dont :
 - Les fonctions essentielles;
 - Les installations de continuité;
 - Les communications par rapport à la continuité;
 - La reconstitution.

Comme c'est le cas dans n'importe quelle crise, il y a beaucoup d'incertitudes pouvant influencer sur l'issue de la crise. Conséquemment, le Plan de continuité d'affaires de Praxair a été conçu pour pouvoir être adapté à la situation, et ses éléments détaillés sont donc sujets à modification.

Praxair Canada inc. (PCI) modifiera plusieurs de ses procédures en lien avec la livraison des produits à nos clients pour protéger du mieux possible nos clients et nos employés en réduisant au maximum tout contact personnel, et tout en travaillant de façon à maintenir la fiabilité du service et à ne pas interrompre l'approvisionnement. Pour des raisons évidentes, et du fait qu'il y a beaucoup d'incertitudes liées à la situation potentielle et en constante évolution, nous ne pouvons garantir ou promettre quelque approvisionnement que ce soit à quelque client ou installation que ce soit. Nous nous efforcerons d'essayer de maximiser notre capacité visant à maintenir la continuité de l'approvisionnement que nous vous procurons.

Praxair Canada inc. (« Medigas ») restera opérationnel tout au long de la crise sanitaire du COVID-19. Les domaines d'activité qui restent inchangés sont les suivants :

- Les mises en place des appareils d'oxygène sont notre priorité absolue;
- Les clients qui ont besoin d'oxygène appelleront le 1-866-446-6302 pour la livraison de produits, du service technique et pour les retours de produits;
- Le service technique d'urgence, après les heures d'ouverture normales, pour les clients qui achètent de l'oxygène et aux initiations d'oxygénothérapie;
- Les clients de CPAP clients peuvent faire des achats soit en ligne via le medigascpap.com soit par téléphone en appelant le 1-877-350-9816 pour passer des commandes de produits de remplacement;
- Les livraisons et les cueillettes d'équipement médical demandées par le réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) (pour l'Ontario seulement).


Medigas modifiera toutefois plusieurs de ses procédures en lien avec la livraison des produits à nos clients pour protéger du mieux possible nos clients et nos employés en réduisant au maximum tout contact personnel, et tout en travaillant de façon à maintenir la fiabilité du service et à ne pas interrompre l'approvisionnement.

Aussi, dans le contexte de la crise actuelle, les changements ci-dessous entreront-ils en vigueur le 19 mars 2020 :

- Tout accès direct des clients à nos magasins sera suspendu jusqu'à nouvel ordre;
- Pour les clients qui souhaitent commencer leur thérapie de CPAP, les mises en place des appareils CPAP seront disponibles, mais à distance;
- Medigas ne demandera plus de signatures sur les sites des clients pour les livraisons de produits.

Merci pour votre coopération et votre soutien continus.

Cordiales salutations,



John Zgrych
Directeur général, Soins de santé